

LES DRAGONS AUX CAMPS DE COMPIEGNE ET DE BOULOGNE 1803-1805

par

Bernard SEVESTRE

La position stratégique du Pas-de-Calais, entre l'Europe occidentale et les îles britanniques, a toujours conféré à l'arrière-pays du Boulonnais un intérêt particulier lorsqu'une menace de conflit s'est précisée entre ces deux zones, la dernière de ces tentatives étant de l'été 1940. Au XVIII^e siècle, plusieurs projets similaires avaient été préparés par la France contre l'Angleterre à partir de nos côtes, entre Le Havre et Dunquerque. La marine et l'armée royales avaient établi leurs dossiers et ceux-ci, d'une fois sur l'autre, avaient été repris pour étude par les nouveaux responsables de la tentative en préparation. Dans ces prévisions la cavalerie n'avait jamais été oubliée mais représentée par des formations de dragons, sauf dans les deux expéditions d'Irlande (1796-1797) où l'on utilisa des chasseurs à cheval.

En outre, bien souvent depuis le XVI^e siècle la vallée de l'Oise avait servi d'itinéraire d'invasion aux Impériaux qui visaient Paris : c'était donc là, jusqu'à la seconde guerre mondiale, un excellent motif pour choisir le Valois comme terrain d'exercice.

Le camp de Boulogne (1803-1805) organisé par Bonaparte, premier Consul puis Empereur, a répondu simultanément à ces deux situations. C'est ainsi que la subdivision d'arme des dragons presque au complet, endivisionnée et embrigadée à la fin 1804, est passée par l'instruction du camp de Compiègne entre 1801 et 1805 ou, plus largement, des camps de Boulogne.

Il nous a paru intéressant de rappeler ici tout d'abord l'historique et l'esprit du corps des dragons de l'armée française, puis d'évoquer la vie de ces dragons aux camps dits de Compiègne et de situer les transformations qui en résultèrent pour l'ensemble de la cavalerie impériale en 1805.

Les premiers fantassins à cheval qui apparurent dans l'armée française en Italie, vers 1550-1560, sont généralement considérés comme les ancêtres ou les précurseurs de nos dragons, sous les noms d'argoulets, de stradiots puis d'arquebusiers à cheval et, entre 1577 et 1684, de carabins. Le premier régiment de dragons créé dans l'armée royale est apparu en 1635. En 1676, le terme de dragon a prévalu et s'est appliqué à une subdivision qui absorbe et remplace carabins, fusiliers ou mousquetaires et combat généralement à pied en utilisant l'épée et le fusil ou mousqueton à baïonnette, le pistolet et l'outil. Il conservera de ses habitudes de fantassin : le tambour, les guêtres et les houseaux jusqu'au XIXe siècle. Pour emblème, il possède un guidon dont la partie flottante se termine par deux pointes battant à l'horizontale. Le harnachement du cheval se modifie de façon à permettre la conduite des rangs des montures lorsque la troupe confie celles-ci à l'échelon et saute à terre pour combattre. Au XVIIe siècle, nos dragons avaient choisi pour coiffure spécifique le chaperon puis le bonnet à la dragonne -qui devint notre bonnet de police- plus commode que le chapeau pour passer le fusil "à la grenadière" ou pour le reprendre en main et tirailler.

En 1762, l'uniforme a été fixé pour l'ensemble de la subdivision sur un modèle préconisé, vers 1745, par le maréchal de Saxe : habit vert et casque à crinière dit "à la Schomberg", avec couleurs distinctives pour différencier les régiments. Cet habit vert a subsisté avec des modifications de coupe jusqu'en 1869-1870, remplacé alors par la tunique bleu foncé.

La légende des origines se constitue peu à peu ; tout d'abord paraît à Bruxelles, en 1703, la rarissime "Histoire de la Dragonne", reprise depuis dans l'ouvrage "Les femmes militaires de la France". Au XIXe siècle, les dragons expliquent la présence d'une crinière sur leur casque par le sacrifice de chevelures brunes de quelques maîtresses de leurs grands anciens. Au XXe siècle, plus technique, on justifie la crinière par dessus le cimier et le couvre-nuque comme une protection contre le coup de taille des lattes des cuirassiers prussiens.

Les conceptions de l'emploi tactique des dragons évoluèrent tout autant. En 1784, après avoir compté jusqu'alors dans l'infanterie, ils furent classés "cavalerie" et reçurent des trompettes tout en conservant les anciens tambours pour l'exercice à pied. Le décret du 1er nivôse An II (20 janvier 1794) transféra ces vagabonds de la gloire dans la cavalerie légère, avec les hussards et les chasseurs à cheval : c'est sous cette classification que nos dragons entrèrent au camp de Compiègne à partir de 1796-1797. C'est en réalité après ce versement des régiments de dragons, lors de la période du camp de Boulogne et de la réorganisation de la cavalerie, que la subdivision des dragons forma la cavalerie de ligne (1803) : cette dernière classification subsista jusqu'en 1914.

Mais ces changements d'étiquette n'ont pourtant pas dispensé la subdivision des dragons de fréquenter souvent les camps organisés dans le Valois depuis le XVII^e siècle : deux motifs expliquent, sans se contredire, la fréquence de ces retours. Puisque les casernes ne furent pas construites en France avant la fin du XVIII^e siècle, les seules manières de loger la troupe étaient : le cantonnement, c'est à dire l'installation des compagnies dans les agglomérations, par détachement des militaires et de leurs chevaux dans les familles, ou bien le campement en des régions rurales et, si possible, forestières, à l'aide de baraques de circonstance, de tentes et l'appel au cantonnement dans les villages et les communs des châteaux ou couvents de religieux. Lorsque le roi désirait rassembler ses régiments à partir du XVII^e siècle (et ceci jusqu'au premier Empire) il fallait donc préparer les logis de la Cour et de l'état-major, les cantonnements et les campements, les itinéraires et moyens logistiques. Les camps pouvaient donc se définir : soit par des modes de logement choisis (bivouac, cantonnement, baraquements), soit par les buts recherchés (prestige du souverain, instruction des chefs et de la troupe, célébration de fêtes à but psychologique, intoxication d'adversaires éventuels). Les différents camps de Compiègne ont été décidés pour toutes ces motivations, selon la conjoncture, et celui qui demeure l'un des éléments des gigantesques camps de Boulogne (1803-1805) n'a certainement pas encore révélé toutes les causes profondes de la décision du Premier Consul, son organisateur.

Le camp de 1698 à Compiègne, objet de plusieurs communications au présent colloque, reste sans doute le meilleur exemple de la démonstration de prestige avec motif d'intimidation pour l'étranger. Les *Mémoires* du duc de Saint-Simon ont longuement décrit la participation du comte de Tessé et de ses dragons à ces journées.

Le XVIII^e siècle offre en contre-partie plusieurs exemples de projets français de débarquement en Grande-Bretagne mais la démilitarisation du port fortifié de Dunkerque, imposée à la France en 1713 (traités d'Utrecht et de Rastadt) va stériliser la totalité de nos tentatives de franchissement par le Pas-de-Calais et, par voie de conséquence, les avantages d'une concentration dans les régions du Valois, de l'Artois, de la Picardie et du Boulonnais. Nos idées de manoeuvre prirent plutôt leur départ de Toulon, de Bretagne, de Normandie, de Saint-Omer ou de Flandre, entre 1744 et 1783, année de la paix de Paris qui mit fin à la guerre d'indépendance américaine et restitua à la France la faculté de fortifier ses côtes, dont celle de Dunkerque.

Le survol des cinquante-quatre années de travaux de planification de débarquements français en Grande-Bretagne montre au moins deux constantes défavorables qui contrecarrent nos champs : d'une part

les causes naturelles dues à l'état de la mer, d'autre part les insuffisances de nos alliances et les diversions continentales entretenues par l'Angleterre contre nous. La Révolution française ne parvint pas à surmonter cette fatalité. Face à l'Angleterre, un dispositif défensif fut d'abord mis en place à partir de 1793 et fin 1796, les trois armées des côtes se rassemblèrent en une armée des côtes de l'Océan.

Enfin, quelques démonstrations offensives s'y ajoutèrent : deux médiocres tentatives de descente en Irlande : en 1796-1797 puis en 1798, qui s'achevèrent par des désastres. En octobre 1798, une armée d'Angleterre fut formée sur le littoral français de la Manche et son commandement offert au génie de Bonaparte, celui-ci le déclina car il jugea impossible le succès d'une telle opération et lui préféra l'expédition d'Égypte, type excellent d'une action indirecte antibritannique. Les dragons ne furent pas prévus pour l'Irlande mais prirent part à la campagne d'Égypte : avec les 3e, 14e, 15e et 20e (tandis que le 19e fut envoyé à Saint-Domingue, 1801-1803). La subdivision fut ventilée dans toutes les armées, y compris l'armée des côtes et l'armée d'Angleterre. Le stationnement des dragons à Compiègne et alentour se fit moins important pendant la seconde coalition (1799-1801), détournant l'attention vers l'est et le monde germanique.

La paix de Lunéville (1801) et la capitulation puis le rapatriement du corps expéditionnaire en Égypte (1801), furent suivies, après de laborieuses négociations, d'une paix avec l'Angleterre elle-même, signée à Amiens, le 25 mars 1802. Cet apaisement, interrompu dès mai 1803, permit de cantonner plusieurs régiments de dragons, jusque là affectés à l'armée des côtes et à celle d'Angleterre, dans les garnisons proches de la Manche ; ainsi le 2e à Compiègne, le 3e à Versailles et Chantilly (1803-1804). Le regroupement progressif de la subdivision semble suivre la lettre de service désignant le général Baraguey d'Hilliers au commandement de la 2e division de dragons au camp de Compiègne, le 29 septembre 1803 : le choix est révélateur car cet officier général provient de l'infanterie et il promet au ministre de la Guerre, le 18 vendémiaire An 12, de lui mander ses idées sur la manière la plus avantageuse de faire manoeuvrer à pied les dragons.

Le même jour, 6 vendémiaire an 12, la 1ère division de dragons avait été créée à Amiens, commandée par le général de division Klein. La loi du 21 février 1793 avait porté à vingt le nombre des régiments de ce corps et la réorganisation de la cavalerie du 24 septembre 1803 poussa à trente ce nombre par l'incorporation des régiments de cavalerie en excédent : du n° 13 au n° 18 qui devinrent dragons -du 22e au 27e- ; ainsi que par la transformation de trois régiments de hussards en 28e, 29e et 30e dragons. C'est alors que le Premier Consul décida la remise à l'instruction de cette importante subdivision afin de la rendre efficace

dans les emplois prévus pour cette nouvelle cavalerie de ligne, apte au service à pied comme à cheval mais bientôt peut-être aussi aux opérations amphibies. Trois années furent consacrées à ce recyclage au camp de Compiègne puis, plus généralement, aux camps de Boulogne, au voisinage des différents échelons de la future Grande Armée à partir de juin 1803, avec de plus faibles détachements à Brest et à Bayonne. A l'armée d'Italie, restèrent six régiments pour surveiller l'Autriche, à savoir les 7e, 23e, 24e, 28e, 29e, et 30e de l'arme. Vingt-quatre régiments de dragons passèrent donc dans la noria de Compiègne et d'Amiens, puis de Boulogne, afin d'éliminer les disparités qui les rendaient inaptes à l'emploi en grandes unités.

Les régiments devaient être à l'effectif théorique de six escadrons en douze compagnies et un total de 1.410 hommes, en fait ils n'alignèrent le plus souvent que 350 hommes et environ 370 chevaux, selon les historiques régimentaires et les archives. Ce sous-effectif des unités explique à Compiègne le logement de la division pendant deux années chez les particuliers et sans doute en alla-t-il de même pour la 1ère division à Amiens. Le volume 7, XVe livre, du manuscrit Escuyer, *Histoire de Compiègne et des environs*, fournit à ce sujet de nombreuses et intéressantes indications. La levée des conscrits de l'An 11 et 12 procura aux régiments de la garnison des effectifs, ce qui paraît avoir provoqué l'établissement de cantonnements aux alentours de la cité, tout en accroissant la gêne pour la population locale chargée de l'hébergement de ces militaires et de leurs montures. Il faut donner à ces garnisaires "place au feu et à la chandelle", prévoir un lit et son couchage pour deux troupiers en billet de logement. La circulation nocturne est interdite à la population de dix heures de relevée à la diane, si elle n'est pas porteuse de lumière. Les lieux publics demeurent fermés de la même manière. Cinquante lampadaires sont installés dans les rues. Des rondes et patrouilles inspectent places et artères pour assurer la sécurité des habitants : les suspects sont conduits au corps de garde pour vérification d'identité. La sonnerie de la retraite par les trompettes, ou la batterie par les tambours, invite les attardés à regagner leur domicile ou leur unité. Peu après, les cloches de la ville sonnent le couvre-feu, l'extinction des feux vide les rues. En cas d'incendie, gardes-pompes, gardes nationaux et militaires accourent au sinistre avec les pompes et les outils.

La journée est aussi ponctuée par les appels et les rassemblements de la garnison à la trompette et au tambour, mais la cérémonie quotidienne se déroule sur la place d'armes avec toute la dignité réglementaire : le major de la garnison dirige ce ballet qu'est une relève de la garde, donne des ordres aux représentants des états-majors, corps et services.

Dans les unités de la division, selon les nécessités des troupes à cheval, les journées et les nuits sont bien remplies : pansages, abreu-

voirs, fourrages, travail sur les harnachements, exercices à pied et à cheval, manoeuvres en forêt, entretien et maniement des armes, gardes d'écurie, services de place, "fricot" par ordinaire, travaux de propreté. Mais chez les dragons, l'instruction est double, car, en raison de la polyvalence de cette subdivision, il faut apprendre tout à la fois le beau métier de cavalier et la pratique de l'infanterie : ordre serré, service en campagne, conduite des feux, enfin l'on commence à parler de natation, et de flottille vers Boulogne. Pour les cavaliers anciens, survivants du règne des tyrans, dépourvus de chance d'avancement mais "dragons finis", subsistent peut-être quelques tolérances de travailler, en dehors du service, pour un bourgeois ou un artisan de la localité. D'autres sculptent au couteau des figurines de bois qu'ils peignent et vendent aux collectionneurs.

Le Concordat, signé en juillet 1801, parut un signe de tolérance qui encouragea la reprise d'anciennes habitudes interrompues par la Révolution. Les mémoires d'officiers signalent la réapparition des repas de corps : Octave Levavasseur mentionne ainsi qu'à la 2e division de dragons on fête la traditionnelle Sainte-Barbe en 1804 ; le vélite Barrès, aux chasseurs à pied de la Garde, célèbre à Paris, par un festin avec ses camarades, la Saint-Martin, "fête des soldats d'infanterie". Dans les corps de cavalerie, l'on reprend la Saint-Georges. Cette restauration ne va pas sans réveiller les souvenirs des survivants de l'Ancien régime.

N'oublions pas de mentionner la manière dont on conçoit alors le fonctionnement des services qui sont chargés de la logistique des unités de l'armée. Le Consulat a remis de l'ordre dans ces services dont les employés avaient refusé le papier monnaie et même fait grève pendant le Directoire. Les entrepreneurs sont tenus de fournir la literie et le logement lorsque la population en est incapable. Les étapiers, choisis sur les itinéraires principaux, assurent la nourriture et le transit des unités comme des isolés, disposent de la documentation générale relative aux ressources du pays, sans négliger celles qui concernent les attelages et les chevaux. Les hôpitaux militaires étant rares et limités aux importantes places de guerre, blessés et malades sont confiés aux établissements charitables des localités traversées ; c'est précisément le cas à Compiègne où la municipalité tout autant que la population se montrent secourables à ceux-ci.

En juin 1803, à la suite de la rupture avec l'Angleterre, Bonaparte décida la création de six camps sur les côtes de l'océan : Utrecht, Gand, Saint-Omer, Compiègne, Brest, Bayonne. Il fit aussitôt préparer les effectifs et les matériels nécessaires. Les estimations concernant la cavalerie se limitèrent à l'arme des dragons, destinée à former quatre grosses divisions. Selon les prévisions établies dans les projets de franchissement, celles-ci embarqueraient avec leur sellerie mais sans les chevaux

afin de réduire l'encombrement des navires, la remonte devant être fournie par les prises enlevées à l'ennemi, après les succès escomptés du débarquement de cette avant-garde. La préparation de l'arme des dragons au franchissement doit s'inscrire dans le grand remaniement de l'armée française et, plus particulièrement de la cavalerie en toutes ses subdivisions.

La médaille n° G 3, DENON D(irexit), JEUFFROY F(ecit), intitulée "Distribution de croix au camp de Boulogne. 16 août 1804", en fait "HONNEUR LÉGIONNAIRE AUX BRAVES DE L'ARMÉE", fut certainement soumise à l'approbation de l'Empereur. Or elle représente sur l'avvers trois soldats : y figure un porte-guidon des dragons à pied, entre un grenadier, sans doute de la nouvelle garde impériale, et un artilleur à cheval ; les représentants des trois "armes de mêlée". Il pourrait représenter l'un des 1.600 braves des armées de la Révolution et du Consulat (la plupart sous Bonaparte, en Italie et en Égypte), déjà souvent détenteurs d'une "arme d'honneur", qui devinrent "légionnaires" à Boulogne, le 16 août 1804 (*Les fastes de la Légion d'Honneur*, 1844) ; le dragon à pied ici représenté porte la nouvelle aigle impériale sur son hampe, toute nouvellement ou ultérieurement distribuée. Cela prouve en tout cas l'importance accordée à la subdivision des dragons lors de ce fameux camp.

Il ne faudrait pas s'étonner de la rapidité avec laquelle Bonaparte arrêta ses décisions relatives aux préparatifs de l'invasion des îles britanniques. Alors qu'il avait été privé de commandement, d'août à septembre 1795, il fut, quoique rayé des cadres, attaché au bureau topographique de l'ex-comité de Salut public, sous Pontécoulant ; c'est là qu'il prit connaissance des études antérieures - celles de la République mais aussi celles de l'Ancien Régime, en particulier des dossiers relatifs aux projets de débarquement en Angleterre. Il lui fut donc aisé de retrouver, six ans plus tard, cette documentation très complète et en particulier l'idée d'attirer la flotte anglaise aux Antilles afin de l'écarter du Pas-de-Calais durant la période de son franchissement par nos flottilles.

Le choix initial des six camps fut rapidement précisé par l'état-major du premier Consul et aboutit au dispositif que l'histoire a retenu. Deux postes de commandement pour le chef de l'État et le général en chef : Paris et Boulogne. Sans évoquer ici l'articulation de l'armée de mer, il faut au moins employer pour la première fois le terme de "corps d'armée" qui apparaît dans les textes pour désigner l'échelon supérieur à la division d'infanterie. Les trois corps d'armée furent respectivement commandés par des généraux qui appartinrent bientôt à la première promotion des maréchaux d'empire : Davout, à droite, c'est à dire au nord, à la tête des camps de Lille, Douai, Arras ; Soult, au centre, P.C. à Saint-Omer, camps à Boulogne, Etaples ; Ney, à gauche, c'est à dire au

sud, P.C. dans la place-forte de Montreuil qui donna son nom au camp des troupes déjà baraquées à l'intérieur des terres, autour de Compiègne et d'Amiens, disposant aussi du port d'Étapes. L'axe d'attaque, le moment venu, devait être la direction Calais-Douvres. Le premier consul vint visiter Compiègne le 23 juin, s'intéressant au chantier de constructions sur l'Oise pour les flottilles, puis Amiens, Abbeville et Saint-Valéry, où d'autres chantiers fonctionnaient sur la Somme.

Le chef des quatre divisions de dragons sur les arrières des camps de Boulogne resta le général Baraguey d'Hilliers, déjà rencontré à Compiègne le 23 septembre 1803 où il a pris le commandement de la 2e division de dragons, mais, le 6 juin 1804, il reçut le titre et la dignité de colonel-général des dragons, rétablis par Bonaparte ; ce qui acheva de confirmer son autorité sur ses pairs ; bientôt accrue par l'attribution du grand aigle de la Légion d'Honneur, le 2 février 1805.

Les archives du Service historique de la marine conservent un papier intéressant qui nous renseigne sur la formation reçue au camp de Compiègne par les dragons, en décembre 1804. L'enseigne de vaisseau Le Goff, s'est présenté au général Baraguey d'Hilliers, en exécution du rapport du 17 frimaire an XII, avec un quartier-maître et cinq matelots du 5e équipage des marins de la Garde. Ils ont conduit la péniche n° 487 de Paris à Compiègne pour qu'elle serve "aux dragons auxquels on apprend à manier l'aviron".

La totalité des régiments de toutes armes présents aux camps fournit des détachements d'environ deux officiers et cinquante hommes qui se succèdent sur les flottilles. Ainsi, le 10e dragons qui, en 1803, avait séjourné à Abbeville, Amiens, au camp de Saint-Omer, puis en 1804 à la 1ère division du général Klein, stationna en permanence, par rotation sur la flottille de Boulogne où il arma les chaloupes n° 216 et 240 qui lui furent successivement affectées, appartenant à la 1ère section, 14e division, flottille 1ère espèce. En principe, le quart de l'unité était ainsi embarquée pendant un mois.

Tous ces régiments de dragons ont changé bien souvent de cantonnements entre 1803 et 1805, mais aussi de brigade et parfois de division : nous ne les suivrons pas dans cette partie de jeu taquin ! Pour les officiers comme pour la troupe, en 1804-1805 les difficultés avaient triplé, car il fallait être capable de manoeuvrer selon le nouveau règlement de cavalerie, aussi bien pour les dragons à pied qu'à cheval, mais l'effectif des chevaux étant très inférieur à celui des hommes, une importante proportion des conscrits ignorait l'équitation et la manoeuvre de cavalerie. Les chefs de corps préféraient placer leurs vieux cavaliers confirmés dans les unités montées et finalement l'Empereur accepta cette préférence ; les recrues furent donc versées dans les compagnies de dragons à pied mais en étaient humiliées. De plus, il fallait vite apprendre le jar-

gon des matelots et leurs gestes élémentaires : les historiques régimentaires relèvent des accidents et des noyades. Finalement, le général Baraguey d'Hilliers reçut des ordres pour former avec les dragons non équitants une division de dragons à pied qui percevraient le harnachement de leur monture...à conquérir dans la prochaine campagne mais seraient équipés en fantassins, avec guêtres et houseaux, si possible capote et non manteau. La sellerie devait les suivre sur des convois de voitures à quatre roues de paysans. Cette division rassemblait en deux brigades quatre régiments, selon un tableau d'effectifs analogue à celui des demi-brigades d'infanterie (août 1804).

En mars 1805, la tension montait dans les camps aussi bien que dans les états-majors. Le 2 août 1805, à Boulogne, la nouvelle de l'arrivée de l'Empereur pour un embarquement dans les prochaines heures provoqua l'enthousiasme général, tandis que Napoléon attendait des nouvelles de la flotte franco-espagnole qui devait subir le désastre de Trafalgar, le 21 octobre. Entre le 15 et le 20 août, 130.000 hommes du camp de Boulogne étaient une fois de plus tassés sur les flottilles à Ambleteuse, Wimereux, Boulogne, Étaples; c'est alors que se forma une troisième coalition contre la France et que la Bavière, notre alliée, fut envahie par l'Autriche. Le 23 août 1805, Napoléon aurait dicté son plan de campagne contre celle-ci et, le 27 août, les ordres de mouvement sont donnés aux corps de Boulogne, exécutables à compter du 29 août. L'armée des côtes ou d'Angleterre devient la Grande Armée et s'élance vers Ulm et Austerlitz ; elle est constituée de sept corps d'armée, d'une réserve ou corps de cavalerie et de la Garde impériale.

Les cinq divisions de dragons appartenaient à cette réserve lors du franchissement du Rhin, aux ordres du maréchal prince Murat, commandant en chef. Voici leur détail : Division Klein : trois brigades (1er, 2e, 4e, 14e, 20e, 26e de dragons), montées, avec 2.371 hommes (dont 14 h. d'E.M.) ; Division Walther : trois brigades (3e, 6e, 10e, 11e, 13e, 22e de dragons), montées, avec 2.182 hommes (dont 12h. d'E.M.) ; Division Beaumont : trois brigades (5e, 8e, 9e, 12e, 16e, 21e), montées, avec 2.021 hommes (dont 10h. d'E.M.) ; Division Bourcier : trois brigades (15e, 17e, 18e, 19e, 25e, 27e), montées, avec 2.176 hommes (dont 11h. d'E.M.) ; Division Baraguey d'Hilliers : deux brigades à pied, avec 7.453 hommes (1er, 2e, 3e et 4e de dragons à pied, 1859 hommes chacun, et un état-major de 17 hommes) plus l'artillerie (1.002h.) et le grand état-major (20h.). Le 8 décembre 1805, cette division fut dissoute et ses éléments rejoignirent leurs régiments d'origine : ils y furent remontés en fonction des prises et des ressources ultérieures.

A Austerlitz, la subdivision des dragons se couvrit de gloire et vingt-trois guidons reçurent cette inscription sur leurs soies, puis treize d'entre eux le nom d'Iena, puis neuf celui de Friedland, puis dix celui

d'Eylau et douze enfin celui de Leipzig. Ainsi l'école du camp de Compiègne portait ses fruits : elle fit de ses dragons des intrépides cavaliers et de hardis fantassins pour plus d'un siècle.

Dans les orientations et méthodes d'organisation et d'instruction du camp de Boulogne, si la tradition de ces rassemblements était déjà ancienne, on découvre ici des aspects d'une modernité qui annonce les aléas du dernier conflit mondial.

En ce qui concerne les aspects politiques et psychologiques de cet attroupement de 150 à 200.000 hommes pendant deux ou trois années, ils sont conditionnés par une double vigilance du pouvoir central : à l'égard de la troupe pour en corriger le jacobinisme initial, à l'égard des populations civiles et des coterie parisiennes pour écarter les tendances libérales ou royalistes qui contesteraient l'avènement impérial.

L'on a beaucoup parlé en ces dernières années de la liaison armée-nation comme d'un phénomène récent, or le manuscrit Escuyer, *Histoire de Compiègne et des environs*, appuyé par les études statistiques réalisées par les Archives municipales de la Ville de Compiègne sur les actes d'état-civil concernant les militaires entre septembre 1803 et décembre 1805, révèlent combien étaient proches alors les relations entre toutes les classes de la population du lieu et ces dragons de passage au sortir d'une révolution.

Rappelons que la médaille n° G 3, intitulée "Distribution de croix au camp de Boulogne. 16 août 1804", confirme, s'il en était besoin, la place accordée aux dragons du camp de Boulogne et même, plus typiquement aux dragons à pied. Compiègne étant explicitement associée à leur formation peut justement prétendre au titre de lieu de mémoire de la subdivision des dragons.

*

* *

DÉBAT

colonel Dichard : J'ai eu la chance d'être officier au Roi-dragons, au Condé-dragons, à Esterhazy-houzards, à Chambord-houzards. Lors de la dissolution de tous les régiments de cavalerie et assimilés, on décida la survie du Condé-dragons, ou 2e dragons, à Saumur. En effet, ce régiment mérita la médaille des Évadés, ayant gagné l'Afrique du nord, grâce au sous-marin L'Aréthuse. La mémoire des dragons sera ainsi conservée, pour l'ensemble de la cavalerie, mais à Saumur, malheureusement pas à Compiègne.

François Callais : Une femme dragon tint garnison à Compiègne, en 1803; elle se nommait Thérèse Figueur. Marbot lui consacre une page dans ses Mémoires. Connaît-on

l'auteur de *La Dragonne*, ce roman publié en 1703?

Bernard Sevestre : Non, c'est une publication de contrebande

Yvick Herniou : Les groupes de chasseurs cyclistes, issus des chasseurs à pied, se distinguèrent en 1914-18 et furent gardés jusque vers 1923-26, parfois au-delà. Les six premiers régiments de dragons eurent fourragères et médailles, grâce aux chasseurs cyclistes qui y furent intégrés. A partir de 1935, deux bataillons de chasseurs à pied, les 5e et 17e, furent instruits par des dragons ; ils se retrouvèrent entre camarades, car ces instructeurs étaient eux-mêmes d'anciens chasseurs à pied, devenus dragons puis dragons portés.

*

* *

ANNEXES

RECHERCHES RELATIVES AUX ACTES D'ÉTAT-CIVIL DE LA VILLE DE COMPIEGNE CONCERNANT DES MILITAIRES, ENTRE SEPTEMBRE 1803 ET DÉCEMBRE 1805

par

Aurélie CALLUAUD et Marie-Agnès GUESSARD

AN 12

NAISSANCES (Actes numérotés) :

121 : chef de musique au 5e R de dragons. 179 et 180 : lieutenant au 43e inf. de ligne en recrutement dans le 3e arr. de l'Oise. 319 : tambour au 12e R. 326 : brigadier au 9e R. 354 : maréchal des logis au 5e R. 466 : brigadier au 9e R. 496 : militaire.

MARIAGES (Actes numérotés) :

19 : capitaine quartier-maître trésorier au 2e Hussards. 357 : dragon au 14e. 369 : maréchal des logis chef au 12e R. 388 : dragon au 12e R. 389 : maréchal des logis au 5e R. 390 : dragon au 14e R. 398 : dragon au 12e R. 436 : maréchal des logis au 12e R. 438 : maréchal des logis au 5e R. 461 : brigadier au 5e R; 497 : maître-sellier au 5e R. 504 : dragon au 12e R.

DÉCÈS (Actes numérotés) :

24 : dragon au 5e R. 7e compagnie 3e escadron. 134 : dragon au 14e R 14e compagnie. 150 : fils (14 mois et né en Italie) d'un tambour au 12e R. 151 : marin de la garde des consuls. 172 : dragon au 5e R. Fe compagnie. 193 : maréchal des logis au 12e R. 212 : dragon au 5e R. 223 : fils de brigadier trompette au 5e R. 226 : dragon au 5e R. 236 : fils de chef d'escadron au 3è R. de hussards. 237 : dragon au 5e R. 243 : dragon au 5e R. 246 : fils de sellier au 12e R. 250 : brigadier au 12e R. 392 : maréchal des logis au 5e R. 303 : chasseur au 3e bataillon du Fe régiment Corse. 3

20 : dragon au 12e R. 326 : dragon au 12e R. 336 : dragon au 9e R. 352 : dragon au 9e R. 359 : dragon au 12e R. Fe compagnie. 376 : dragon au 12e R. 387 : dragon au 12e R. 415 : dragon au 12e R. 437 : dragon au 14e R. 446 : dragon au 12e R. 449 : fils de maréchal des logis au 5e R. 465 : dragon au 9e R; 468 : dragon au 14e R. 501 : soldat à la 5e compagnie du 1er bataillon principal d'artillerie en détachement à Compiègne. 507 : dragon au 15e R. 5e compagnie. 531 : dragon au 15e R. 533 : dragon au 14e R.

Soit 8 naissances sur 218 actes ; 12 mariages sur 61 actes ; 33 décès sur 260 actes.

Comptabilité par régiment, AN 12**Régiments de dragons :**

5e R. : $N = 2 / 8$. $M = 4 / 12$. $D = 10 / 33$.

9e R. : $N = 2 / 8$. $D = 3 / 33$

12e R. : $N = 1 / 8$. $M = 5 / 12$. $D = 10 / 33$.

15e R. : $D = 2 / 33$

16e R. = $D = 1 / 33$

17e R = $D = 1 / 33$

21e R : $M = 2 / 12$. $D = 2 / 33$.

Autres régiments :

2 R. hussards : $M = 1 / 12$

3e R. hussards : $D = 1 / 33$

8e R. Corse : $D = 1 / 33$

43e R. infanterie de ligne : $N = 2 / 8$.

Acte de naissance isolé (militaire) :

496 = $1 / 8$

Actes de décès isolés :

151 et 501 = 2 / 33.

An 13

NAISSANCES (Actes numérotés)

5 : dragon au 14e R. 26 : dragon au 9e R. 32 : dragon au 5e R. 73 : maréchal des logis au 12e R. de dragons. 81 : hussard au 3e R. (Armée des côtes de l'océan). 107 : dragon au 12e R. 121 : chirurgien au 12e R. 186 : maître-sellier au 12e dragons. 193 : dragon au 9e R. 222 : fourrier au 9e R. de dragons. 239 : maréchal des logis chef au 9e R. de dragons. 243 : dragon au 9e R. (compagnie d'élite). 254 : dragon au 14e R. 283 : dragon au 14e R. 288 : sous-lieutenant au 5e R. 313 : tambour au 12e R. dragons. 331 : lieutenant au 12e R. Dragons. 333 : dragon au 5eR. 341 : adjudant-major au 12e R. de dragons. 353 : capitaine au 9 R. de dragons. 391 : maréchal des logis au 12e R. dragons. 396 : dragon au 9e R. 414 : brigadier au 14e R. de dragons. 419 : brigadier au 2e R. d'artillerie légère. 440 : canonnier au 2e R. d'artillerie légère. 446 : maréchal des logis au 5e R. de dragons (cantonné à Noyon). 448 : aide de camp de M. le général Seroux. 467 : perruquier et dragon au 14e R. 475 : dragon au 21 R. 489 : chef armurier au 21 R. de dragons. 502 : maréchal des logis au 17' R. de dragons. 516 : dragon au 14e R. 524 : dragon au 12e R. 538 : tambour major au 4e R. de dragons campé à Saint-Pierre lès Calais. 543 : brigadier au 9e de dragons.

MARIAGES (Actes numérotés):

95 : dragon au 9e R. 131 : dragon au 12e R. 143 : dragon au 5e R; 147 : brigadier au 2e R. artillerie légère. 207 : brigadier au 14e de dragons cantonné à La Ferté-Milon. 260 : canonnier 3e compagnie 2e R. d'artillerie à cheval. 349 : tambour au 12e R de dragons. 361 : maréchal des logis au 12e R. de dragons. 397 : dragon au 12e R. 429 : colonel du 12e R. de dragons. 482 : dragon au 12e R. 552 : dragon au 12e R. 556 : sous-lieutenant au 5e R. de dragons.

DÉCÈS (Actes numérotés) :

64 : dragon au 17 e R. 87 : dragon au 5e R. 105 : dragon au Fe R. 126 : dragon au 12eR. 129 : brigadier au 1e R de dragons. 133 : dragon au 9e R. 134 : dragon au 9e R. 138 : dragon au 14e R. 181 : fusilier au 34e R. d'infanterie. 182 : dragon au 1 e R. 199 : dragon au 9e R. 204 : dragon au 12e R. 208 : dragon 1ère compagnie 12e R. 227 : soldat au 96e d'infanterie 3e bataillon 4e compagnie. 246 : dragon 5e compagnie 9e R. 258 : fille d'un maréchal des logis chef au 9e R (voir acte de nais-

sance 239). 259 : dragon 5e compagnie 12e R. 267 : dragon 5e compagnie 12e R. 274 : dragon 14e R. 2e compagnie. 275 : cuirassier au 3e R; 276 : dragon au 9e R. 282 : dragon 12e R. Fe compagnie. 303 : dragon 1ère compagnie 5e R. 309 : dragon 5e compagnie 5e R; 351 : fille de dragon 5e R. 356 : fils d'un capitaine au 9e dragons (voir acte de naissance 353). 375 : dragon 5e R. 5e compagnie. 376 : dragon 12e R. 2e compagnie. 383 : fille de dragon au 12e R. (voir acte de naissance 107). 405 : capitaine 5e compagnie 9e R dragons 423 : dragon Fe compagnie 9e R; 425 : dragon 2e compagnie 14e R; 462 : dragon 12e R; 463 : dragon 3e compagnie 14e R; 466 : dragon 9e R. 2e compagnie. 545 : fille d'un brigadier au 9e R. de dragons (voir acte de naissance 543). 581 : dragon 12e R. 2e compagnie.

Soit 35 naissances sur 247 actes ; 13 mariages sur 62 actes ; 37 décès sur 226 actes.

Comptabilité par régiment An XIII

Régiments de dragons :

4e Régiment : N = 1 / 35

5e Régiment : N = 4 / 35. M = 2 / 13. D = 5 / 37.

6e Régiment : D = 1 / 37.

9 e Régiment : N = 8 / 35. M = 1 / 13. D = 12 / 37.

12e Régiment : N = 10 / 35. M = 1 / 13. D = 12 / 37.

17 e Régiment : N = 4 / 35. D = 3 / 37.

21e Régiment : N = 4 / 35. M = 1 / 13. D = 1 / 37.

Autres régiments :

2e Régiment d'artillerie légère : N = 2 / 35. E M = 2 / 13.

3e régiment : N = 1 / 35. D = 1 / 37.

34e Régiment d'infanterie : D = 1 / 37

96 e Régiment d'infanterie : D = 1 / 37.

1 naissance : acte isolé (48)

An 14 (1er vendémiaire au 10 nivôse - fin 1805, soit du 22 septembre au 31 décembre, fin du calendrier républicain)

NAISSANCES (Actes numérotés) :

24 : brigadier au 5e R. de dragons. 134 : dragon au 14e R.; 143 : dragon au 12e R.

RECONNAISSANCE :

4 : ex capitaine à la 11e demi-brigade de ligne.

MARIAGE :

5 : capitaine adjoint à l'état-major de la 2e division de dragons.

DÉCÈS :

151 : transcription de l'acte de décès du capitaine aide de camp de M. le général de brigade mort à Heresheim 'par suite des blessures qu'il avoit reçu à l'affaire qui a eu lieu ledit jour (25 vendémiaire an 14) entre les Autrichiens et la 1ère division de dragons".

Soit 3 naissances sur 58 actes ; 1 mariage sur 16 actes ; 1 décès sur 67 actes et 1 reconnaissance.

Comptabilité par régiment :

Régiments de dragons :

5 e régiment : N = 1 / 58

12 e régiment : N = 1 / 58

17 e régiment : N = 1 / 58

2e division de dragons : M = 1 / 16

1 ère division de dragons : D = 1 / 67 .

Acte isolé : 1 reconnaissance : 11 e demi-brigade de ligne.

ÉTAT-CIVIL DE COMPIÈGNE

NAISSANCES, MARIAGES ET DÉCÈS CONCERNANT DES MILITAIRES

DU 22 SEPTEMBRE 1803 AU 31 DÉCEMBRE 1805

AN 12 : Naissances : 8 sur 218 actes. Mariages : 12 sur 61 actes. Décès : 33 sur 260 actes.

AN 13 : Naissances : 35 sur 247 actes. Mariages : 13 sur 62 actes.

Décès : 37 sur 226 actes.

AN 14 : Naissances : 3 sur 58 actes. Mariages : 1 sur 16 actes.
Décès : 1 sur 67 actes.
